



Sauver des vies:

assurer la sécurité  
des hôpitaux dans  
les situations d'urgence.

Journée  
mondiale  
de la santé  
2009



Organisation  
mondiale de la Santé

## Cadre de planification d'une politique et d'un programme national visant à assurer la sécurité des établissements de santé en situation d'urgence

L'OMS demande aux gouvernements d'élaborer des politiques et programmes multisectoriels pour assurer la sécurité des établissements de santé dans les situations d'urgence. Les pays qui auront établi un programme de « Sécurité des hôpitaux » auront franchi une étape importante pour la protection des établissements de santé et la prestation des soins en situation d'urgence. Le cadre qui suit peut être utile à l'élaboration d'un programme national.

La **vision** d'un programme national pour la sécurité des hôpitaux pourrait être la suivante : « le milieu de la santé et ses partenaires collaboreront pour assurer la sécurité des établissements de santé et la prestation efficace des soins dans les situations d'urgence ». Le **but** serait alors le suivant : « sauver des vies, diminuer le nombre des blessés et des malades et améliorer les résultats sanitaires dans les situations d'urgence ». Pour ce faire, le programme devrait inclure les **objectifs** suivants :

- Protéger la vie du personnel, des patients et des visiteurs des établissements de santé.
- Assurer les services de santé pendant les situations d'urgence.
- Protéger l'investissement économique dans les établissements de santé.
- Faciliter le redressement des collectivités après les situations d'urgence.

Pour assurer la sécurité des établissements de santé, on envisagera les stratégies suivantes :

### *Élaboration de politiques et de programmes nationaux*

- Élaborer une politique nationale globale et des politiques spécifiques portant sur la sécurité des bâtiments et la préparation des établissements et des personnels aux situations d'urgence.
- Coordonner les programmes relatifs à la sécurité des établissements et à la préparation aux situations d'urgence au sein du ministère et des autres organismes de la santé.
- Appeler d'autres secteurs à adopter des politiques et programmes similaires (par ex. : eau et assainissement, énergie, finances, comités d'urgence, médias, police, routes et transports).
- Intégrer les politiques, programmes et plans des établissements de santé dans des plateformes nationales de diminution des risques et des plans de gestion des situations d'urgence, en coopération avec les services d'urgence nationaux et les organisations de la protection civile.

### *Intégration de la sécurité et de la préparation aux situations d'urgence dans les projets d'investissements pour les établissements de santé*

- Plaider pour le développement d'établissements de santé sûrs et rentables auprès des agences gouvernementales concernées, ainsi que des institutions financières régionales et internationales.
- Veiller à ce que les propositions et plans de développement pour tous les nouveaux établissements de santé comportent des évaluations des dangers et des vulnérabilités.
- Respecter les directives techniques pour le développement d'établissements de santé sûrs, et les inclure dans les mandats pour leur conception, leur construction et leur fonctionnement.
- Évaluer les établissements de santé existants pour déterminer les priorités de rénovation et les autres mesures à prendre.
- Instituer des mécanismes indépendants de contrôle et de surveillance des projets d'infrastructures, par exemple en engageant des professionnels qualifiés qui collaborent avec les équipes des projets.

منظمة الصحة العالمية • 世界卫生组织

Organisation mondiale de la Santé • Всемирная организация здравоохранения • Organización Mundial de la Salud

20, avenue Appia – CH-1211 Geneva 27 – Switzerland – Tel central +41 22 791 2111 – Fax central +41 22 791 3111 – www.who.int

## ***Respect des bonnes pratiques***

- Élaborer et mettre en œuvre un système global et intégré portant sur la planification de l'occupation des sols, la conception architecturale et les normes de construction applicables au développement et à l'entretien des établissements de santé.
- Intégrer la sécurité et la préparation aux situations d'urgence dans les normes d'agrément et d'accréditation des établissements de santé.
- Donner des conseils et promouvoir les meilleures pratiques dans les domaines suivants :
  - évaluation de la sécurité des établissements de santé et entretien avant et après les catastrophes, avec un bilan de la sécurité structurelle, non structurelle et opérationnelle ;
  - programmes de préparation aux situations d'urgence dans les établissements de santé ;
  - formation multitâches pour la gestion des services d'urgence de base et des interventions chirurgicales ;
  - installation d'établissements solides et résistants sur des sites sûrs ;
  - rénovation ou reconstruction des établissements vulnérables ;
  - sécurité du milieu de travail pour les personnels de santé ;
  - sécurité des infrastructures pour les établissements de santé, avec la continuité des services essentiels, énergie, eau et élimination des déchets, fournitures médicales et sanitaires en situation d'urgence.
- Élaborer des cours sur la sécurité et la préparation aux situations d'urgence, destinés aux apprentis, élèves, diplômés et à la formation continue. Ces cours peuvent être dispensés au sein d'agences de santé, dans les universités, des centres de recherche ou des associations professionnelles s'occupant de la construction ou du fonctionnement des établissements de santé.
- Soutenir, promouvoir et saisir les expériences des établissements de santé qui sont des exemples de bonnes pratiques en matière de sécurité et de préparation aux situations d'urgence.

## **Points essentiels pour assurer la sécurité des établissements de santé**

- Élaborer et appliquer des politiques et programmes nationaux.
- Choisir des sites sûrs pour les établissements de santé.
- Concevoir et construire des structures sûres.
- Évaluer la sécurité des établissements et diminuer leur vulnérabilité.
- Protéger la sûreté et la sécurité des personnels de santé.
- Protéger le matériel, les médicaments et les fournitures.
- Garantir aux établissements les services essentiels avant, pendant et après les situations d'urgence.
- Constituer des partenariats entre les établissements et les collectivités.
- Créer des programmes de gestion du risque dans les établissements.
- Élaborer des plans d'action des établissements face aux situations d'urgence.
- Tester et actualiser les plans d'urgence à l'aide d'entraînements et d'exercices.
- Entraîner les soignants à agir en situation d'urgence.
- Tirer les enseignements des situations et catastrophes passées.